

## **REGLEMENT COURSE CONNECTEE**

### **COURS TOUJOURS - Charleville-Mézières**

Le journal L'Ardennais avec la ville de Charleville-Mézières organise l'évènement sportif entièrement digital "Cours toujours - Charleville-Mézières" du 7 au 31 octobre 2020. L'ensemble des informations est disponible sur le site [cours-toujours.fr](http://cours-toujours.fr)

Cet évènement propose à l'ensemble des inscrits quatre courses connectées dont l'inscription au tarif unique de 5€ sera reversé à trois associations : Site Ardennes du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers du Grand-Est (CRCDC-Grand Est) représentée par Docteur Jean Botokeky, Ensemble pour Aurélien et Jason représentée par Stéphanie Chacel, ainsi que le comité des Ardennes de la Ligue contre le Cancer.

La discipline retenue pour cet évènement est la course à pied uniquement.

Le Concept : réalisation d'une des quatre distances proposées, en une seule ou plusieurs séances dans le (ou les) lieu(x) du choix du (de la) coureur(euse), sans heure fixe, dans le respect des conditions sanitaires actuelles, dans les limites du calendrier fixé. Avant le 31 octobre minuit, le(la) coureur(euse) enregistre son meilleur temps sur un formulaire en ligne et joint une capture d'écran de l'application utilisée afin de nous transmettre une preuve de son parcours.

#### **Article 1 – Dates, distances**

Dates : du mercredi 7 octobre 2020 au samedi 31 octobre 2020 à 23h59, soit 25 jours complets pour réaliser son meilleur temps.

Les distances retenues pour cette édition sont :

- 2 km
- 5 km
- 10 km
- 21 km

Pour les personnes mineures, il faudra impérativement joindre une autorisation parentale pour participer à la course connectée.

Lors de leur inscription à une distance, les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie en cochant une case spécifique.

## **Article 2 – Accessibilité**

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs(euses) :

- Né(e)s en 2002 et avant, pour la course des 21km, 10 km, 5 Km et 2 Km.

Autorisation validée en ligne des parents pour les mineurs.

## **Article 3 – Engagements**

Les participants s'engagent à la course "Cours toujours - Charleville-Mézières" en s'inscrivant sur le site internet [cours-toujours.fr](http://cours-toujours.fr) ou directement sur [ledossard.com](http://ledossard.com)

Les inscriptions sont ouvertes à partir du mercredi 7 octobre 2020 et jusqu'au samedi 31 Octobre 2020.

Le prix unique de l'inscription est de 5,00€ TTC.

Une fois la procédure d'inscription et de paiement achevée, le participant recevra par email, une confirmation d'inscription et de paiement, ainsi que son dossard à télécharger.

Toute inscription nécessite l'acceptation et le strict respect de la "charte du coureur connectée" annexée au présent règlement.

## **Article 4 – Assurance, forme physique**

Ces courses ne sont pas des compétitions officielles ; les inscrits y participent sous leur entière responsabilité.

En ce sens, chaque participant déclare être en titulaire :

- D'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels.
- D'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Il est également rappelé que l'activité physique demande un entraînement adapté et que les participants doivent déclarer formellement leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie.

## **Article 5 - Résultats et classement**

Pour enregistrer son temps en ligne, il suffira au coureur(euse) de compléter le formulaire qu'il aura préalablement reçu par mail et d'importer sur ce même lien un justificatif de performance (capture d'écran de l'application utilisée).

Le classement final sera disponible à partir du Mercredi 4 Novembre 2020 sous la forme d'un supplément numérique offert par le Mairie de Charleville-Mézières - Le coureur recevra également son classement par email.

## **Article 6 – Lots et Jeux concours**

Chaque coureur(euse) aura la possibilité de gagner un lot sous la forme d'un jeu concours mis en place avec tirage au sort. Il sera averti expressément par mail. Les lots à gagner seront entièrement dématérialisés afin de respecter les normes sanitaires et éviter tout contact.

**Jeux concours INSTAGRAM** : Chaque semaine les photos les plus likées et les plus partagées remporteront un bon d'achat. Le concept est simple, les coureurs(euses) se prennent en photo et postent celles-ci sur Instagram avec le hashtag #courstoujourscharlevillemezieres. Chaque mercredi les gagnants sont annoncés sur les réseaux sociaux et contactés directement par les réseaux et par mail.

**Jeux concours "cours toujours"** : Un supplément numérique est prévu le Mercredi 4 Novembre, les gagnants par tirage au sort seront identifiés dans le supplément et contactés directement par mail.

## **Article 7 - Annulation**

L'Organisateur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, se réserve le droit de modifier les modalités d'organisation de l'évènement, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement que ce soit, notamment en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou pour tout motif indépendant de sa volonté.

Pour les besoins des présentes, les parties conviennent d'attribuer aux évènements suivants les effets de la force majeure : incendie, conditions climatiques rendant impossible ou très difficile la tenue de l'évènement et notamment : inondation, épidémie (dont épidémie de coronavirus), pandémie, attentat (ou menace d'attentat), ouragan, tornade, tempête, gel, tremblement de terre, guerre, guerre civile, réquisition, arrêt de travail, lock-out ou grève des personnels nécessaires à l'organisation de l'évènement, révolution, émeutes, mouvement de foule, moratoire légal, fait du prince, non obtention retrait ou suspension des autorisations fédérales, administratives locales ou autres, non obtention, retrait ou suspension des autorisations de déplacement, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue des évènements

sportifs, manque d'énergie électrique rendant impossible ou très difficile l'enregistrement des données sur le site, défection substantielle des participants à l'événement.

En cas d'annulation par un participant, les frais d'inscriptions (5€) seront reversés à trois associations : Site Ardennes du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers du Grand-Est (CRCDC-Grand Est) représentée par Docteur Jean Botokeky, Ensemble pour Aurélien et Jason représentée par Stéphanie Chacel, ainsi que le comité des Ardennes de la Ligue contre le Cancer.

### **Article 8 - Droit à l'image**

Chaque participant à l'évènement autorise expressément Le Journal L'Ardennais à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des 4 distances (2km, 5km, 10km et 21km) en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves et ce sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 9 – Données personnelles**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les participants font l'objet d'un traitement informatique par l'organisateur agissant en qualité de responsable de traitement pour : gérer les demandes d'inscriptions à la course, les enregistrements, la communication des résultats. Enfin, si les participants l'ont accepté lors de leur inscription, la communication sur les manifestations organisées par l'Organisateur par tout moyen et tout support et/ou le transfert des données à caractère personnel à des sociétés ou associations partenaires afin de recevoir des communications commerciales de leur part.

Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus et pour une durée de 3 ans à l'issue du recueil de vos données en cas d'acceptation de recevoir des communications commerciales de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit

d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : [courstoujourscharlevillemeziere@lunion.fr](mailto:courstoujourscharlevillemeziere@lunion.fr) ou par courrier au JOURNAL L'UNION – 14 rue Edouard Mignot 51083 Reims Cedex, sous réserve, le cas échéant, de la justification de l'identité de la personne concernée.

### **Article 10 – Droit applicable et juridiction**

Tout litige en relation avec les épreuves qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'organisateur et l'utilisateur est soumis au droit français et relève de la compétence exclusive des tribunaux.

### **Engagement contractuel**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte du coureur connecté, qu'il en accepte les clauses dans leur intégralité et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Il est interdit de couper ou mettre en pause votre tracker. Il est interdit de s'aider d'un quelconque véhicule ou accessoire permettant de fausser vos performances (vélo, trottinette, roller, voiture etc). Pour éviter toute fraude, les participants présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée, ...) seront éliminés.

Dans le cadre du partenariat avec DECATHLON, la société organisatrice s'engage à préconiser l'application DECATHLON COACH pour l'envoi des captures d'écrans.